



## Les services à la personne en milieu rural : un enjeu de développement des territoires

**MYRIAM BOREL**

ANIMATRICE RÉGIONALE DU  
PROGRAMME PRIMO - DRAF PACA

**FLORENCE PASSET**

ANIMATRICE RÉGIONALE DES  
MÉTIERIS DE SERVICE EN MILIEU  
RURAL - DRAF PACA

**DOMINIQUE VIAL**

COORDINATRICE DES ÉTUDES  
ORM

**Traditionnellement, l'enseignement agricole s'interroge sur son articulation avec les territoires ruraux. C'est ainsi qu'il en vient à se poser la question de la nature de ses interventions auprès d'adultes, dans le secteur des services, et ce dans un contexte de développement local. En tant qu'outil d'enrichissement des compétences humaines, ce dispositif de formation professionnelle n'est pas directement concerné par le domaine du travail social ni par celui des soins. En revanche, les niches d'activités polyvalentes de services auprès des personnes résidentes en espace rural forment un ensemble de « possibles » pour maintenir sur le territoire une population, adulte, peu diplômée, ayant déjà acquis une réelle expérience dans les fonctions d'aidant, le plus souvent familial. S'appuyant sur des expérimentations régionales mises en place par quelques centres de formation, un certain nombre de spécificités ont été repérées, faisant des activités de services aux personnes en milieu rural un véritable enjeu de développement des territoires.**

Aux questions relatives à la notion même de services en milieu rural et aux métiers qui y font référence, il serait illusoire de chercher des réponses précises visant à définir des contours d'emplois ou des fiches de postes. Cependant, l'expérience acquise par les établissements de formation agricole dans les

problématiques de développement local légitime ces derniers dans la recherche des spécificités qui permettent aux territoires de se développer et à la population de se qualifier. Les formations liées au développement des services en milieu rural entrent dans cette logique. Leur mise en œuvre repose sur une observation fine, non pas des métiers repérés – ils sont les mêmes qu'en zone urbaine –, mais de leurs conditions d'exercice, très caractéristiques.

### LES SPÉCIFICITÉS DU MILIEU RURAL

Les emplois de service à la personne correspondent rarement à des contrats à temps plein et s'exercent généralement en discontinu. La présence dans un village d'un nombre suffisant de demandeurs du même service est peu fréquent. Pour proposer un emploi, les structures doivent le plus souvent adjoindre des activités d'aide à domicile à d'autres liées à la petite enfance, voire au jardinage ou au bricolage. À l'inverse, si les compétences de l'employé sont trop spécialisées, celui-ci devra rechercher plusieurs emplois et, dans ce cas, les problèmes de transport se poseront de façon plus prégnante qu'en ville. Autre spécificité : l'arrière-pays provençal est très marqué par la saisonnalité. Les services liés à l'accueil ne se déroulent pas en continu toute l'année, même s'il peut y avoir comme dans les territoires alpins une double saisonnalité été/hiver.

### Les services en milieu rural ?

*Le tourisme vert, l'accueil à la ferme et la vente directe, les commerces alimentaires et de proximité, les soins aux animaux, l'animation des foyers de personnes âgées et des maisons de retraite, l'accueil de jeunes enfants, l'animation sportive et culturelle, le bricolage, l'adaptation du logement à la dépendance, le jardin potager, le jardin d'agrément...*



## Les services à la personne en milieu rural : un enjeu de développement des territoires

Ces caractéristiques mettent en évidence le fait que, en milieu rural plus qu'ailleurs, la polyvalence est de rigueur. Reste à associer des activités compatibles dans leurs modes d'organisation et selon des formes appropriées de mobilisation des compétences. La notion de polyvalence s'apparente ici à celle de multicompetences. Avoir plusieurs petites missions requérant diverses habiletés n'est en rien symbole de déqualification. C'est souvent le seul moyen de maintenir en emploi les habitants du territoire et de fournir aux résidents l'essentiel des services de proximité dont ils ont besoin.

Les services, tels qu'ils sont abordés ici, s'appuient sur des dynamiques de projets visant au maintien des populations locales (personnes âgées comme jeunes enfants), à favoriser l'accueil de populations nouvelles exprimant des besoins dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture, à maintenir les liens sociaux entre les différents acteurs du monde rural. Tous participent à la dynamique du territoire.

Ces spécificités sont en grande partie reprises au sein des différentes formations diplômantes du ministère chargé de l'agriculture, ce qui contribue à en faire un outil de développement au service des territoires. Mais il est parfois difficile de faire connaître ces certifications dans un univers où celles délivrées par d'autres dispositifs occupent une place prépondérante. Ainsi, le développement du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) relatif aux services en milieu rural, a été longtemps tributaire du niveau de connaissance de ses particularités qui le différencient du diplôme d'État d'auxiliaire de vie

sociale. Le commerce, par exemple, fait partie intégrante de la polyvalence offerte à travers ce CAPA. Le paysage (travaux de jardin, y compris potager), l'accueil en gîte ou chambre d'hôte, sont également au programme.

### UNE PLURALITÉ DE COMPÉTENCES, POUR DE MULTIPLES MISSIONS

Les missions de service aux personnes dans les campagnes sont nombreuses et diversifiées. Elles concernent tout autant le tourisme et l'accueil que la tenue de petits commerces alimentaires et de proximité, les soins aux animaux, l'animation dans les foyers de personnes âgées, ou encore les activités d'accueil de très jeunes enfants. Elles mobilisent également des compétences du secteur du bâtiment pour des petits travaux d'entretien de la maison ou d'adaptation du logement à la dépendance. Les aptitudes culinaires peuvent aussi être mises à profit pour les aides à domicile. Cela peut parfois constituer une seconde activité pour les exploitants agricoles et leurs familles.

Les questions des niveaux de qualification se posent eu égard au degré de la responsabilité confiée au salarié. Travaillant souvent en autonomie, il peut même dans certains cas créer son propre emploi à travers la mise en place d'une structure associative ou d'une très petite entreprise (TPE). De nouveaux projets de formation pour les adultes ruraux, répondant à ces initiatives locales, voient le jour. Ils correspondent à une demande d'embauche de « techniciens du cadre de vie ».

#### **Une tradition d'entraide en milieu rural**

*Le département des Alpes-de-Haute-Provence, les zones d'emploi de Châteaurenard, Salon-de-Provence et Apt sont les territoires dans lesquels la part d'emplois de services à la personne dans des organismes agréés est la plus forte parmi l'emploi total des salariés des services. Ces territoires sont marqués par une activité agricole et rurale, ancienne, où l'entraide a joué un rôle important dans le développement local.*

*Globalement en région, les deux tiers de ces emplois sont à temps partiel, la rémunération moyenne nette mensuelle étant de 692 euros. Ils sont occupés à 91 % par des femmes et sont proposés dans deux cas sur trois par des employeurs associatifs.*

*56 % de ces salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler tout en restant au sein de la zone d'emploi de résidence (83 % travaillent et résident dans la même zone d'emploi).*

*Source : DRTEFP PACA - DADS 2005, données provisoires.*

## VERS UN AJUSTEMENT DES CERTIFICATIONS

Le niveau de qualification de base (V) reste la référence en termes de recrutement. Mais le plus souvent l'âge fait la différence pour occuper un emploi à responsabilité pour lequel la maturité est plus recherchée que la technicité. Parfois, des niveaux III (bac + 2 années) peuvent être déclassés pour occuper ces postes. Même si les emplois de service s'organisent et se construisent à partir des demandes des populations locales, il n'en demeure pas moins que depuis quelques années le niveau technicien (IV) émerge au sein des offres. Le développement des sociétés de prestations de services à domicile (sept créations en 2006 dans les Alpes-de-Haute-Provence par exemple) génère des besoins de qualification au niveau V mais également, chose nouvelle, au niveau IV. Les créations récentes des baccalauréats professionnels dans les secteurs des services aux personnes (services en milieu rural, services d'accueil assistance conseil, services de proximité) sont des éléments de réponse. Les compétences acquises dans ces formations concernent l'homme et le vivant, la santé, l'alimentation et la sécurité alimentaire, mais aussi les approches sociologique, ethnologique et politique du monde rural et de ses enjeux, des techniques relationnelles, organisationnelles et de gestion, ainsi que de maîtrise des outils de communication.

Si de nombreux jeunes issus des classes de niveau V (brevet d'études professionnelles ou fin de classe de seconde) intègrent ces formations de baccalauréats professionnels (dix établissements agricoles en région proposent le bac professionnel services en milieu rural), les adultes n'accèdent pas à ce niveau de qualification parce que le type ou la modalité de formation leur est moins adapté. Pour eux, la mise en œuvre d'un brevet professionnel de type « responsable de structure de ser-

vices en espace rural », à l'image du brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole », serait une réponse appropriée. Toutefois la prise de responsabilité sur les petites structures peut nécessiter l'acquisition d'un diplôme complémentaire, requis par le ministère chargé de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'encadrement de personnes dans des activités d'animation. Il n'est en effet pas reconnu aux titulaires d'un bac professionnel dans le secteur de l'animation la conduite de groupes en autonomie.

Il existe, depuis le début des années 2000, une certification de niveau III (brevet de technicien agricole - BTSA) liée aux services en espace rural. Elle repose sur des compétences transversales : conception de projet, connaissance des mécanismes administratifs et économiques, des acteurs

Inscrits dans l'année du diplôme	Voies scolaires (2007-2008)	Apprentissage	Adultes en formation
CAPA services en milieu rural	49	32	27
BEPA services aux personnes	515	31	
Bac pro. services en milieu rural	119		
BTSA services en espace rural	17		

Source : DRAF PACA - Effectifs inscrits au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

et des financeurs. Or ce niveau conduit à des emplois dans les secteurs les plus éloignés des services à la personne : plus les individus montent en qualification plus ils se rapprochent des métiers de conseil, de développement local, d'animation d'association ou de pays. La connaissance du patrimoine, de la culture locale et du tissu économique prend alors toute sa place et sa valeur. Cependant les missions d'animation restent liées à la détention du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports. Des passerelles et des complémentarités sont à rechercher dans un souci d'économie de moyens.

Ce BTSA pourrait favoriser l'accès aux licences professionnelles et plus particulièrement celles du domaine de l'administration économique et sociale. Des pistes sont ainsi envisagées pour développer ces filières de formation en lien avec les universités. Ce projet est intéressant pour la formation continue du public « faisant fonction » : l'âge et la maturité sont des critères déterminants pour ces métiers et les établissements d'enseignement agricole ont un rôle à jouer dans ce secteur.

### UNE PLURALITÉ DE DISPOSITIFS QUALIFIANTS À METTRE EN SYNERGIE

En territoire rural plus qu'ailleurs, il est difficile de proposer un panel de formations qui obligerait l'ensemble des acteurs potentiels du système d'éducation et de formation à être présents sur tous les territoires. Il convient donc de réfléchir à une forme de mutualisation des certifications. Ainsi, deux centres de formation agricole mettent en œuvre les formations conduisant à la délivrance du brevet professionnel « activités équestres » et du brevet professionnel « animation socioculturelle », diplômes délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Construits sur la même architecture et sur des champs d'activité partagés, les brevets professionnels « jeunesse, éducation

populaire et sports » et les brevets professionnels « agricoles » ont pour vocation de se « fondre » dans ces territoires ruraux. La tradition d'éducation socioculturelle de l'enseignement agricole y rejoint une technique professionnelle, sportive ou culturelle. Ainsi, le brevet professionnel « animation socioculturelle » peut être intéressant pour une personne disposant déjà d'une compétence dans un domaine technique (travaux paysagers, BTP) et qui envisage d'occuper un emploi, par exemple au sein d'un chantier d'insertion. Ces chantiers sont nombreux en PACA dans les domaines de la production agricole et de l'environnement. Ils constituent de réels vecteurs d'insertion. Un brevet professionnel « responsable de structure de services en milieu rural », construit de façon modulaire et intégrant des éléments de diverses certifications existantes, trouverait ici tout son intérêt.

De la même façon, des organismes de formation de l'enseignement agricole mènent des expérimentations, utilisant le dispositif des contrats de professionnalisation, pour proposer des formations aux métiers d'aide médico-psychologique, certification du ministère chargé des affaires sociales. Ces actions contribuent à développer le lien social en milieu rural. Elles participent au maintien des dynamismes territoriaux.

*Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du programme PRIMO (programme d'individualisation des formations et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles) de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, cofinancé par le fonds social européen. Quatre filières professionnelles avaient été jugées prioritaires par le service régional de la formation et du développement (SRFD) de la direction régionale de l'agriculture et de la recherche (DRAF) de Provence - Alpes - Côte d'Azur, et ce en concordance avec le projet régional pour l'enseignement agricole (PREA) et les projets de développement des établissements. Après un travail dans les secteurs du paysage et des sports équestres (où des chartes de coopération ont été signées entre la DRAF, les branches professionnelles et le Conseil régional PACA), c'est donc le secteur des services qui est présenté ici, le quatrième secteur étant celui des industries agroalimentaires.*